



Règlement jeu concours SHA'llenge



Article 1 : Objet

- Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au jeu-concours « SHA'llenge » organisé par le CPIAS IDG

Article 2 : Condition de participation à la SHA'llenge :

- Le jeu concours est ouvert à toutes les équipes de soins des établissements de santé public/privé et du médico-social. Dans le secteur ville, les équipes soignantes peuvent elles aussi y participer à condition que l'équipe appartienne au même cabinet ou alors d'une maison de santé.
- Au sein d'une même structure, plusieurs services peuvent participer de manière distinct ou alors de manière commune mais le lot gagnant sera à diviser pour les deux services.

Articles 3 : Modalités de participation :

- Pour participer, il faut renseigner le questionnaire en ligne **au plus tard le 03 JUIN 2024 minuit** qui est sur le site du CPIAS. Ce lien fait office d'inscription et permettra de renseigner les actions réalisées.

Articles 4 : Modalités de validation des points :

- **La somme des points permettra un classement entre les différents services**
- La validation des points est soumise à la transmission des éléments de preuve.
- Les référents en hygiène/EOH/IDEC des trois finalistes seront contactés par le CPIAS et devront transmettre les éléments de preuves dans **un délai de 24 H.**

<u>Actions</u>	<u>Points maximum attribués</u>	<u>Éléments de preuve</u>
<p>• Jeux :</p> <p>- Escape Game « Hygiène des mains » ou - Escape room</p> <p>- Qui veut gagner le SHA'llenge version à destination des professionnels</p> <p>- Qui veut gagner le SHA'llenge version à destination des patients ou jeu plateau « Mains clean » à destination des résidents</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>	<p>Pour l'escape Game :</p> <p>Fiche d'émargement + Photo autour du jeu</p> <p>Pour l'escape room : Capture d'écran de votre de carte d'agent secret qui apparaîtra à la fin du jeu. Fiche d'émargement + Photo autour du jeu</p> <p>Pour le jeu qui veut gagner le SHA'llenge pour les soignants :</p> <p>Fiche d'émargement + Photo autour du jeu</p> <p>Pour le jeu qui veut gagner le SHA'llenge pour les patients :</p> <p>Photo autour du jeu, feuille de participants des patients / résidents</p>
<p>• « Campagne commençons par le bout des doigts »</p> <p>- Questionnaire de pré campagne</p> <p>- Affiche et sticker/autocollant</p>	<p>2</p> <p>3</p>	<p>Éléments de preuve pour le questionnaire de pré campagne :</p> <p>Saisie résultats Google forms ou fichier Excel® si @ non accessible + fiche émargement</p> <p>Éléments de preuve pour la campagne d'affichage et sticker/autocollant sur les flacons : Photos affiches en service + photos flacons</p>

- Questionnaire post campagne	4	Questionnaire post campagne : Saisie résultats Google forms ou fichier Excel® si @ non accessible + fiche émargement
<ul style="list-style-type: none"> Evaluation <p>Observ4 ou DAMRI</p>	4	<p>Observ4 : Rapport personnalisé + plan d'action proposé par l'équipe (photo ou capture d'écran)</p> <p>DAMRI : DAMRI Chapitre 1 (photo ou capture d'écran)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Surveillance <p>Surveillance ICSHA mensuel ou Surveillance PRIMO de consommation des PHA</p>	3	<p>Surveillance ICSHA mensuel : Fichier Excel® ou Capture d'écran de la courbe du service</p> <p>Surveillance PRIMO : Poster PRIMO (rapport automatisé)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Valorisation nationale <p>Photo/Video sur le site du REPIAS</p>	3	Présence carte interactive site REPIAS
<ul style="list-style-type: none"> Bonus <p>Exemples d'outil :</p> <p>Boite à outil MATIS (I control....)</p> <p>Outils d'évaluation PREMMS</p> <p>Autres créations</p>	<p>1 point par outil hors campagne régionale « SHA'llenge 2024 »</p> <p>2 points si au moins 2 outils utilisés hors campagne régionale « SHA'llenge 2024 »</p>	<p>I control Photo des diplômes et les actions retenues</p> <p>Pulpe Friction Poster (rapport automatisé)</p> <p>Autres Photos, Résultats d'audits, d'EPP (fichier / poster) Fiche émargement</p>
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'exæquo <p>L'ICSHA annuel 2023</p>	2	Information écrite au Directeur-DSSI-PCME ou Directeur- MedCo-IDEC, avec copie au Cpias du résultat de l'ICSHA 2023 du service.



Règlement jeu concours SHA'llenge



Articles 5 : En cas d'exæquo :

L'ICSHA annuel 2023 du service départagera les services en cas d'exæquo.

Articles 6 : Annonce des résultats

Le nom des trois gagnants seront dévoilés **le 11 Juin 2024** lors de la journée des Correspondants et Référénts.

- Le nom du vainqueur remportant le trophée sera dévoilé **le 11 Juin 2024** lors de la journée des Correspondants et Référénts.

Articles 7 : Achat des lots/cadeaux

Les 3 premiers lauréats bénéficient d'un achat de matériel à hauteur d'une somme de 500€ chacun. Cet achat de matériel devra être réalisé avant **le 31 décembre 2024**.

Les lots peuvent être achetés par **un membre** du service ou directement par l'établissement ou par le CPIAS.

- **Dans le cas où les lots sont achetés par un personnel du service ou par l'établissement :**

1. Les devis sont envoyés au CPIAS en amont des achats.
2. Après accord entre les deux parties, les achats pourront être réalisés.
3. Après les achats, les factures seront envoyées au CPIAS.
4. Le CPIAS remboursera immédiatement la somme engagée à hauteur de 500€ maximum.

- **Dans le cas où les lots sont achetés par le CPIAS :**

Il est possible que les lots soient achetés par **le CPIAS**.

1. Les devis* sont envoyés au CPIAS en amont des achats.

*Les devis peuvent être faits dans différents magasins à condition que :



Règlement jeu concours SHA'llenge



- Les magasins soient dans un périmètre de 15KM les uns des autres.
- Le nombre de magasin ne dépasse pas 3.

2. Après accord entre les deux parties, le CPIAS demandera à être accompagné pour ces achats, par un membre du service concerné.

Articles 8 : Remise du trophée et des lots.

- Pour le vainqueur, le CPIAS, le service et l'établissement définiront d'une date avant le 31 Décembre 2024, pour la remise officielle du trophée et des lots.
- Pour les deux autres lauréats, le CPIAS, le service et l'établissement définiront d'une date avant le 31 Décembre 2024, pour la remise des lots.

Des photos pourront être prises à cette occasion pour immortaliser cet instant.